



LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKET BALL

117, RUE DU CHATEAU DES RENTERS – BP 40188 – 75623 – PARIS CEDEX 13

TEL : 01 53 94 27 70 – FAX : 01 53 94 27 89

@ : lr19@basketfrance.com

SITE INTERNET : www.basketidf.com

Paris, le 26 mai 2011

ASSEMBLEES GENERALES DE LA LIGUE ILE DE FRANCE

SAMEDI 18 JUN 2011 A PARTIR DE 8 H 00

GENOCENTRE

1 RUE DE L'INTERNATIONALE 91002 EVRY

ORDRE DU JOUR

8h00 : Mise en place de la Commission de Vérification des Pouvoirs.

- Rapport du Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs

9h00 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Modification des statuts de la Ligue Ile de France de Basket Ball : articles 9 alinéa 5 et 16 alinéa 5, vote du budget prévisionnel (Voir note en annexe)

9h30 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Allocution du Président de la Ligue Ile de France ;
- Désignation par l'Assemblée Générale des responsables du scrutin et du dépouillement ;
- Présentation des candidats à la désignation des Délégués ;
- Ouverture du scrutin pour la désignation des délégués de la Ligue à l'Assemblée Générale Fédérale (Réservé aux A.S. dont l'équipe première évolue en Championnat de France ou qualificatif à celui-ci) ;
- Intervention de Monsieur MORISSET du Crédit Mutuel. Présentation « associathèque » ;
- Résultat des scrutins par le Président de la Commission électorale ;
- Intervention des Personnalités présentes ;
- Crédit Mutuel intervention sur le thème responsabilité des dirigeants
- Présentation du rapport moral par le Secrétaire Général ;
- Approbation du rapport moral du Secrétaire Général ;
- Présentation du rapport financier par la Trésorière Générale ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Quitus à la Trésorière Générale ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Présentation du budget prévisionnel ;
- Approbation du budget prévisionnel ;
- Rapport de la commission des vœux ;
- Récompenses Fédérales et Régionales ;
- Allocution de clôture du Président.
- *Remise des récompenses sportives pendant le buffet.*

Un vin d'honneur et un buffet clôtureront cette Assemblée Générale.

Conformément aux articles 16-9 et 17-2 des statuts de la Ligue, si le quorum exigible n'est pas atteint pour l'une ou l'autre de ces assemblées, une nouvelle assemblée sera convoquée à quinze jours d'intervalle minimum. Aucun quorum n'est alors exigé pour la tenue de celle-ci.

(Nota) en fonction du quorum atteint, l'ordre du jour pourra être modifié sur proposition du Président de séance.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2011

ERRATUM : lire "fixées du 1er janvier au 31 décembre de la même année"

Contexte :

L'Assemblée Générale ordinaire du 12 juin 2010 à Chennevières (94), a adopté une modification de l'article 26 du Titre VII du règlement intérieur de la Ligue Ile de France de Basket-Ball, relative aux dates de l'exercice financier, afin de les faire coïncider avec les contraintes imposées par nos différents partenaires financiers (année civile).

Celles-ci, qui étaient précédemment **fixées du 1er janvier au 31 décembre de la même année** sont donc, depuis l'exercice 2010, fixées du 1^{er} janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante.

Par ailleurs, les directives fédérales nous obligent à tenir notre assemblée générale ordinaire annuelle à l'issue (ou presque) de la saison sportive et une quinzaine de jours avant l'assemblée générale fédérale, donc aux environs du 15 juin d'une manière générale.

L'article 16, alinéa 5 des statuts de la Ligue Ile de France de Basket-Ball, prévoit que l'assemblée générale régionale approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.

Ainsi, nous avons à faire adopter un budget prévisionnel d'une année civile à la mi juin de cette même année, soit après un taux d'exécution budgétaire d'environ 50%.

Jugeant cela peu pertinent, le Comité Directeur de la Ligue Ile de France de Basket-Ball, dans sa séance du 21 mai 2011, a décidé à l'unanimité, de soumettre une modification des statuts.

Modifications proposées :

Article 16, alinéa 5 des statuts de la Ligue Ile de France de Basket-Ball :

Rayer « vote le budget de l'exercice suivant »

Article 9 des statuts de la Ligue Ile de France de Basket-Ball

Ajouter alinéa 5

Le Comité Directeur, dans sa séance la plus proche de la fin de l'année civile, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Par ailleurs, il est également chargé de l'arrêt des comptes de l'exercice clos qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Remarque :

Il est précisé que ces modifications, si elles sont adoptées, s'appliqueront à compter de l'exercice 2012.